

ACTUALITE CDB

22 OCTOBRE 2010

Par M. Yvan Gillard, avocat associé, Rusconi & Associés, Lausanne

1. Swiss Banking : Identification clients CFF

Circulaire ASB no 7664 du 21.09.2010

Annnonce de la prestation offerte par les CFF concernant la certification conforme de la copie d'un document d'identification moyennant la présentation d'une pièce d'identité officielle valide avec photo. Les banques peuvent donc désormais conseiller à leurs clients de s'adresser aux CFF à l'occasion de l'ouverture d'une relation par correspondance.

2. FINMA : Bulletin 1 / 2010 (p.53 et 56)

Dans le cadre d'une décision en constatation du 24 août 2009 mettant en lumière les graves manquements survenus au sein d'une banque s'agissant du respect des obligations AML, la FINMA a notamment retenu, parmi ceux-ci, une défaillance dans l'accomplissement de l'obligation de renouveler l'identification du cocontractant ou de l'ayant droit économique. La FINMA a notamment relevé une absence de réaction en présence de doutes quant à l'exactitude du formulaire A.